

	<p>Ville de Saint-Loubès (Gironde)</p> <p>Séance du Conseil Municipal du lundi 16 décembre 2019 à 18h00</p>	<p>Procès-verbal</p>
---	---	-----------------------------

Date de la convocation	09/12/2019	En exercice	29
Date d'affichage	09/12/2019	Présents	23

L'an deux mil dix-neuf et le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-LOUBÈS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au centre culturel La Coupole, à SAINT-LOUBÈS, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND, Maire de la commune.

PRÉSENTS	
DURAND Pierre, le Maire	
BARIANT Pierre	LAGNIER Leosava
BELMONTE Brigitte	LIGNAC Bernadette
BLOUIN Jacques	MARTIN Sandra
BONNAMY Monique	MASSONNEAU Bernard
DUVERNE Bernard	OLIVER Joëlle
FEIT Jean Luc	QUILICO Chantal
FOLTIER Françoise	REY Gérard
GONZALEZ José	RUNDSTADLER Marianna
GOULLAUD Françoise	SALMON Philippe-Henri
GOULIERE Marie Pierre	SARNIGUET Yves
HAUTEFAYE Colette	SPAGNOL François

Absent(e)s et excusé(e)s	Pouvoir donné à
BOVA Marie	DUVERNE Bernard
HUGUENIN Pascalyne	BARIANT Pierre
GIACOMINI Pierre	--
MACOCCO Jean	--
MAUGET Denis	--
VITOUX Jean-Luc	--

Secrétaire de séance	FOLTIER Françoise
-----------------------------	-------------------

Monsieur DURAND, Maire de Saint-Loubès, ouvre la séance. Il désigne un secrétaire.

Monsieur DURAND demande si le procès-verbal de la précédente réunion appelle des observations.

En l'absence de remarques, il est procédé au vote.
Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

I- FINANCES

BUDGET CENTRE CULTUREL – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 2	D2019-07-01
---	--------------------

Monsieur le Maire expose que le Budget du Centre Culturel 2019 de la commune a été voté le 26 mars dernier. Il convient de l'adapter aux différentes modifications intervenues depuis cette date.

Monsieur BARIANT expose l'ensemble des ces mouvements de crédits nécessitant une délibération modificative résumée dans le tableau ci-après :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
INVESTISSEMENT				
D-165-33 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00	500,00	0,00	0,00
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0,00	500,00	0,00	0,00
D-21318-65-33 : CENTRE CULTUREL	500,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	500,00	0,00	0,00	0,00
Total INVESTISSEMENT	500,00	500,00	0,00	0,00
Total Général	0,00		0,00	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOPTE la délibération modificative présentée.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
--

TERRAIN MULTI-SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION	D2019-07-02
---	--------------------

Monsieur DURAND présente ce projet de délibération. Il explique l'origine du fonds de concours et expose que dans le cadre du projet de construction du terrain de sport couvert situé à l'ALSH primaire, une subvention peut être sollicitée auprès de la CAF de la Gironde selon le plan de financement suivant :

Estimation prévisionnelle			
DEPENSES		RECETTES	
Maîtrise d’Oeuvre	16 250,00 €	Communauté de Communes	133 125,00 €
Travaux	250 000,00 €	de Saint-Loubès	
		CAF	30 000,00 €
		Autofinancement	156 375,00 €
TOTAL HT	266 250,00 €		
TVA	53 250,00 €	TOTAL TTC	319 500,00 €
TOTAL TTC	319 500,00 €		

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la demande correspondante.

<p>Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0</p>

TARIFS SÉJOURS SKI 2020	D2019-07-03
--------------------------------	--------------------

Monsieur le Maire expose que les séjours hiver 2020 pour les enfants et les jeunes de SAINT LOUBES se dérouleront de nouveau cette année à BOI -TAULL, en ESPAGNE.

Il est proposé de fixer le tarif général suivant (identique à 2018 et 2019) :

Séjour hiver			
Tarifs	A	B	C
	Quotient Familial compris entre 0 et 1018	Quotient Familial compris entre 1019 et 2036	Quotient Familial supérieur à 2036
	408 €	480 €	552 €

Pour les fratries, il est proposé d'accorder une diminution du prix de 10% pour une deuxième inscription, et 15 % pour les enfants suivants.

Le tarif pour les 4 places adolescents proposées par le point jeune sera de 200€ par personne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

FIXE les tarifs selon la proposition faite ci-dessus.

<p>Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0</p>

INFORMATIONS : DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE D'EMPRUNT	--
---	----

Monsieur le Maire expose que conformément à la délégation de pouvoir qui lui a été accordée par le conseil municipal, et afin de financer les dépenses d'investissement 2019 il a contracté un prêt d'un montant de 230 000 € d'une durée maximale de 15 ans au taux fixe de 0,75 % auprès de la Banque Postale. L'amortissement est constant, les échéances sont trimestrielles et la date de 1ère échéance est le 01/05/2020.

Cette information ne donne pas lieu à une délibération

II- ACHAT PUBLIC

CLASSE SUPPLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE - AVENANT	D2019-07-04
--	--------------------

VU la délibération n° D2018.4.07 du 4 juin 2018, relative à l'attribution des lots,
VU la délibération n° D2018.05.06 du 3 juillet 2018, relative à des corrections de prix,
VU la délibération n° D2018.06.18 du 27 septembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,
VU la délibération n° D2018.07.21 du 27 novembre 2018, relative à l'attribution d'un lot,
VU la délibération n° D2019.01.10 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution d'un lot,
VU la délibération n° D2019.02.16 du 26 mars 2019, relative à l'attribution d'un lot,
VU la délibération n° D2019.02.17 du 26 mars 2019, relative à diverses modifications,
VU la délibération n° D2019.03.09 du 28 mai 2019, relative à diverses modifications,
VU la délibération n° D2019.04.02 du 3 juillet 2019, relative à des modifications de lots.
VU la délibération n° D2019.05.09bis du 30 septembre 2019, relative à des modifications de lots.

Monsieur le Maire expose que l'exécution du chantier de construction d'une classe et d'un bloc sanitaire à l'école maternelle Jean de la Fontaine a nécessité des modifications par rapport au projet initial.

Ces modifications du prix imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
4	EPL	Montant initial du lot 10	42 693,00 € HT
		Montant du lot après modification(s)	45 433,00 € HT
		Contenu de la modification n°4	
		- Colonne de robinetterie non installées pour cause de vasque (lavabos) non disponibles.	- 5 910,00 € HT
		<i>Total avenant</i>	<i>- 5 910,00 € HT</i>
		Montant du marché après modification n°3	39 523,00 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VALIDE les modifications présentées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
--

CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE HECTOR DUCAMP - AVENANT	D2019-07-05
--	--------------------

VU la délibération n° D2019.01.04 du 29 janvier 2019, relative à l'attribution des lots,
 VU la délibération n° D2019.03.10 du 28 mai 2019, relative à diverses modifications,
 VU la délibération n° D2019.04.03 du 3 juillet 2019, relative à diverses modifications,
 VU la délibération n° D2019.05.10 du 30 septembre 2019, relative à diverses modifications,
 VU la délibération n° D2019.06.07 du 19 novembre 2019, relative à diverses modifications,

Monsieur le Maire expose que l'exécution du chantier de construction du nouveau restaurant scolaire de l'école Hector Ducamp nécessite des modifications par rapport au projet initial.
 Ces modifications du prix initial imposent de prendre des avenants pour les lots concernés, qui sont récapitulés ci-dessous (la numérotation des avenants se fait par lot) :

Lot	Entreprise	Description des travaux en plus ou moins values	Prix (€ HT)
1	GERTHOFER	Montant initial du lot 1	234 000,00 € HT
		Montant du lot après modification(s)	237 044,77 € HT
		Contenu de la modification n°3	
		- Reprise du muret de soutènement contre le bâtiment B	+ 4 044,53 € HT
		- Annulation suppression poteau acier (modification 2)	+ 809,08 € HT
		<i>+ 4 853,61 € HT</i>	
		<i>Total avenant</i>	
		Montant du marché après modification n°3	241 898,38 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

VALIDE les modifications présentées.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du marché correspondantes.

<p>Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0</p>

INFORMATIONS : DÉCISIONS PRISES EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS	
--	--

Dans le cadre de sa délégation par le conseil municipal en matière de marchés publics, Monsieur le Maire a signé les marchés suivants :

N° de procédure	Intitulé	Titulaire désigné	Prix (€ TTC)
2019MAPA48	Nouveau Point Jeunes : mission de maîtrise d'œuvre	ACG ARCHITECTURE (33500 LIBOURNE)	4 800,00 €
2019MAPA52	Terrain de sport couvert : mission de coordination SPS	GESCOR (33700 MÉRIGNAC)	4 600,80 €

Cette information ne donne pas lieu à une délibération

III- RESSOURCES HUMAINES

MISE À JOUR DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE POUR LE PERSONNEL NON TITULAIRE	D2019-07-06
---	--------------------

Vu la délibération du 17 février 1993 concernant la prime de fin d'année pour les agents de la commune,
Vu la délibération du 10 mai 1995 concernant la prime de fin d'année pour les agents de la commune,
Vu la délibération du 29 mai 2000 : concernant la prime de fin d'année pour les agents municipaux relevant du régime statutaire et du régime général, emplois jeunes et aux emplois consolidés,
Vu les délibérations du 26 janvier 2010 et D2010.01.04 étendant la prime aux agents en CUI/CAE,
Vu la délibération D2018-01-05 : mise en place du RIFSEEP pour les agents titulaires et stagiaires,

Monsieur le Maire expose que par délibération du 30 janvier 2018 le conseil municipal a décidé de la mise en place du RIFSEEP au bénéfice des seuls titulaires et stagiaires à compter du 01/02/2019.

Pour les contractuels de droit public, il est précisé qu'une prime de fin d'année leur était auparavant versée. Il est proposé que cette prime continue de leur être versée dans les conditions suivantes :

- montant de la prime : calcul au prorata du nombre d'heures effectuées sur la base d'un montant de 500€ brut pour un agent à temps complet sur la période de référence ci-dessous,
- attribuer une prime aux agents non titulaires ayant réalisé au minimum 455,01 heures dans l'année (3x151,67h) entre le 1^{er} novembre N-1 et le 31 octobre N,
- versement en une fois au mois de novembre

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

VALIDE le versement de cette prime selon les modalités exposées.

Vote Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0
--

IV- DIVERS

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour, ce qui est accepté par l'ensemble des membres du conseil municipal.

REMBOURSEMENT SINISTRE ASSURANCE	D2019-07-07
---	--------------------

Monsieur le Maire expose que Madame Emmanuelle OLIVES a endommagé son véhicule sur le parking du complexe sportif en raison d'un bloc rocher non signalé installé par les services techniques pour réserver l'emplacement à des fins de stockage de matériel.

Compte tenu de la non signalisation de l'obstacle, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le remboursement du sinistre à hauteur du devis présenté soit 996,44€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

AUTORISE le remboursement de 996,44€ à Madame OLIVES sur présentation de la facture acquittée.

Vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Madame LIGNAC expose que le repas des aînés qui a eu lieu début décembre à La Coupole s'est parfaitement déroulé, 507 personnes étaient présentes.

Monsieur le Maire tient à remercier les élus qui ont organisé et participé à l'arbre de Noël du personnel.

De la même manière, il remercie également les élus qui ont organisé et participé au marché de Noël qui a été une réussite malgré des conditions météorologiques défavorables.

La séance est levée à 18H20

TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS	
D2019.07.01	BUDGET CENTRE CULTUREL – DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE 2
D2019.07.02	TERRAIN MULTI-SPORTS – DEMANDE DE SUBVENTION
D2019.07.03	TARIFS SÉJOURS SKI 2020
D2019.07.04	CLASSE SUPPLÉMENTAIRE JEAN DE LA FONTAINE - AVENANT
D2019.07.05	CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE HECTOR DUCAMP - AVENANT
D2019.07.06	MISE À JOUR DE LA PRIME DE FIN D'ANNÉE POUR LE PERSONNEL NON TITULAIRE
D2019.07.07	REMBOURSEMENT SINISTRE ASSURANCE

TABLEAU DES DÉCISIONS	
INFO.2019.07.01	INFORMATIONS SUR LES EMPRUNTS
INFO.2019.07.02	INFORMATIONS SUR LES MARCHÉS PUBLICS